



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

Webinaire AQVN
28 septembre 2021

Reconnaissance et vérification des qualifications
Leçons tirées de la pratique dans la crise du
COVID-19 et au-delà.

Partage d'expériences : défis, solutions innovantes,
outils, voie à suivre.

Nathalie Nilsson-Thiello
Directrice adjointe, ENIC-NARIC France

France Education international

- Opérateur de référence pour la coopération éducative internationale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Offre d'expertise et de formation continue dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'enseignement du/en français, des certifications en langue française, de la reconnaissance des diplômes et de la mobilité internationale
- Une équipe de 250 personnes et un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux
- Un centre local à La Réunion
- Membre de l'alliance Sorbonne Université



Centre ENIC-NARIC France

Département reconnaissance des diplômes de France Education international

Centre national d'expertise et d'information sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers, au service de la mobilité internationale

- Faciliter la lecture des parcours académiques étrangers en délivrant notamment un document de reconnaissance : attestation de comparabilité ou attestation de reconnaissance de niveau d'études et/ou de formation ;
- Informer les particuliers et institutions sur l'exercice des professions réglementées selon la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe* ;
- Renseigner les centres ENIC-NARIC étrangers et les autres partenaires étrangers sur le système éducatif et les diplômes français ;
- Participer à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et à la réflexion sur la reconnaissance des diplômes au niveau international avec les acteurs nationaux et internationaux.

**modifiée par la directive 2013/55/UE*

Centre ENIC-NARIC France

Département reconnaissance des diplômes de France Education international

- 23 agents (dont 15 chargés de coopération internationale en charge d'évaluer les diplômes), 15 langues parlées.

- Deux unités de traitement :

Unité 1 : Afrique subsaharienne, Amériques, Asie-Océanie, Europe de l'ouest

Unité 2 : pays arabophones, Afghanistan, Iran, Israël, Europe de l'est, Scandinavie, Asie centrale

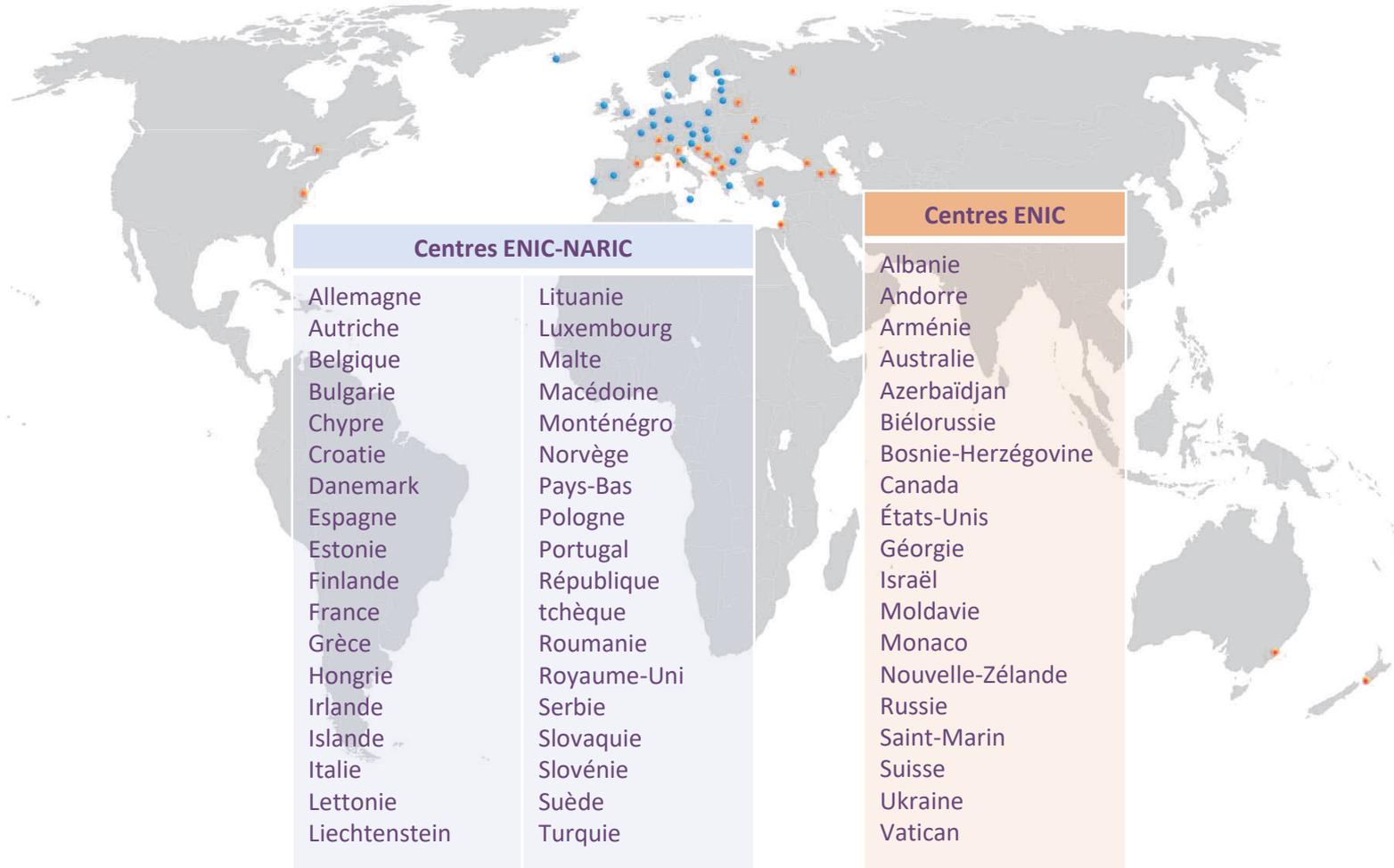
- Une cellule administrative

Le réseau ENIC-NARIC



- 57 centres dans le monde
- ENIC : European Network of Information Centres –
- NARIC : National Academic Recognition Information Centres
- Créé à l’initiative de la Commission européenne, du Conseil de l’Europe et de l’Unesco pour promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques des étudiants/travailleurs titulaires de diplômes étrangers.
- Plus d’informations : <http://www.enic-naric.net/>
- La Charte conjointe des activités et services ENIC-NARIC (2004)

Le réseau ENIC-NARIC



Le rôle de l'attestation

Reconnaissance pour une poursuite d'études :

- Respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les établissements d'enseignement supérieur peuvent demander aux étudiants de joindre à leur dossier une attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France.

Reconnaissance à des fins professionnelles

- Professions non réglementées ;
- L'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France peut aider les employeurs potentiels à apprécier le diplôme en question.

Identification des parcours francophones pour la naturalisation (ministère de l'Intérieur)

- L'arrêté du 12 mars 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020, fixe les conditions de délivrance de l'attestation de comparabilité dans le cadre d'une procédure de naturalisation.

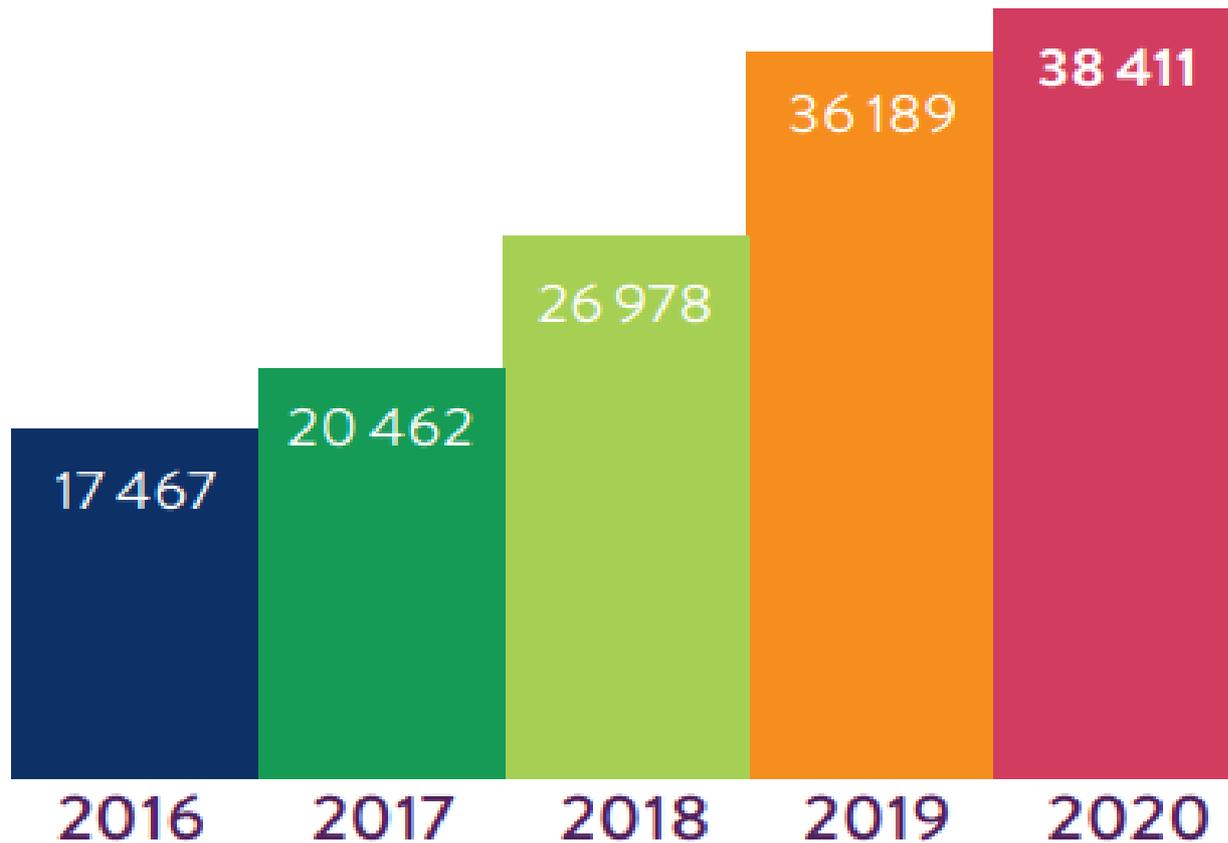
Procédure de reconnaissance des diplômes

- Procédure dématérialisée depuis 2014, dépôt de la demande uniquement en ligne :
 - sur l'application Phoenix ou le site Enic-Naric France
 - Possibilité de déposer un seul diplôme par demande ;
 - Informations : agent conversationnel Cybèle, via la plateforme téléphonique ou le formulaire de contact.
- Document délivré au particulier : attestation de comparabilité/attestation de reconnaissance de niveau d'études.
 - => Attestation de comparabilité : positionne le diplôme dans la nomenclature française des niveaux de formation et dans le cadre européen des certifications (CEC)
 - => Avis d'expert, aide à la lecture du diplôme étranger. Il s'agit d'un document officiel mais document non obligatoire, non contraignant et n'ayant pas une valeur juridique
- Coût :
 - Démarche individuelle : 70 euros
 - Gratuité pour les réfugiés/demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- Délai maximal de traitement : 4 mois

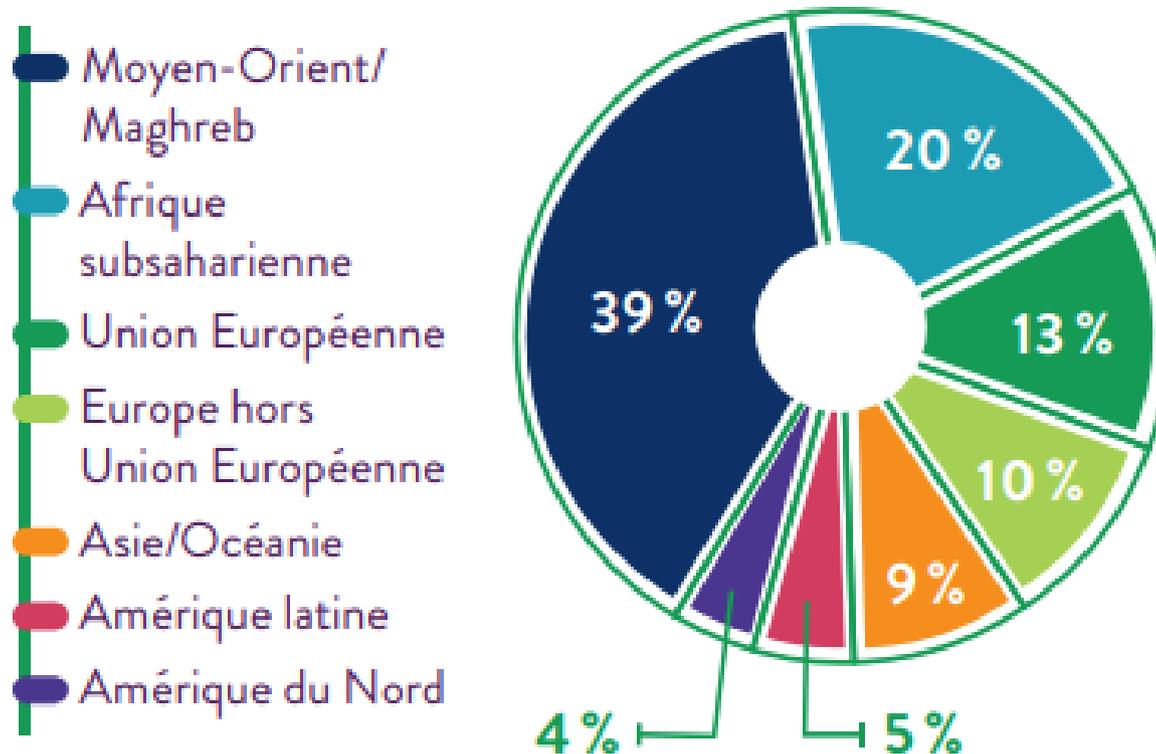
Textes de références

- La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne - 1997)
- Recommandations sur les critères et procédures d'évaluation des qualifications étrangères (2001 et 2010)
- Article VII de la Convention de Lisbonne : des procédures spécifiques doivent être mises en place à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées et personnes assimilées pour l'accès à l'enseignement supérieur ou à un emploi – notamment en cas d'absence de documentation attestant de leurs qualifications
- Lignes directrices pour les systèmes nationaux d'information en ligne (juin 2019)
- Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur (novembre 2019). Ratifiée par la France en juillet 2021.

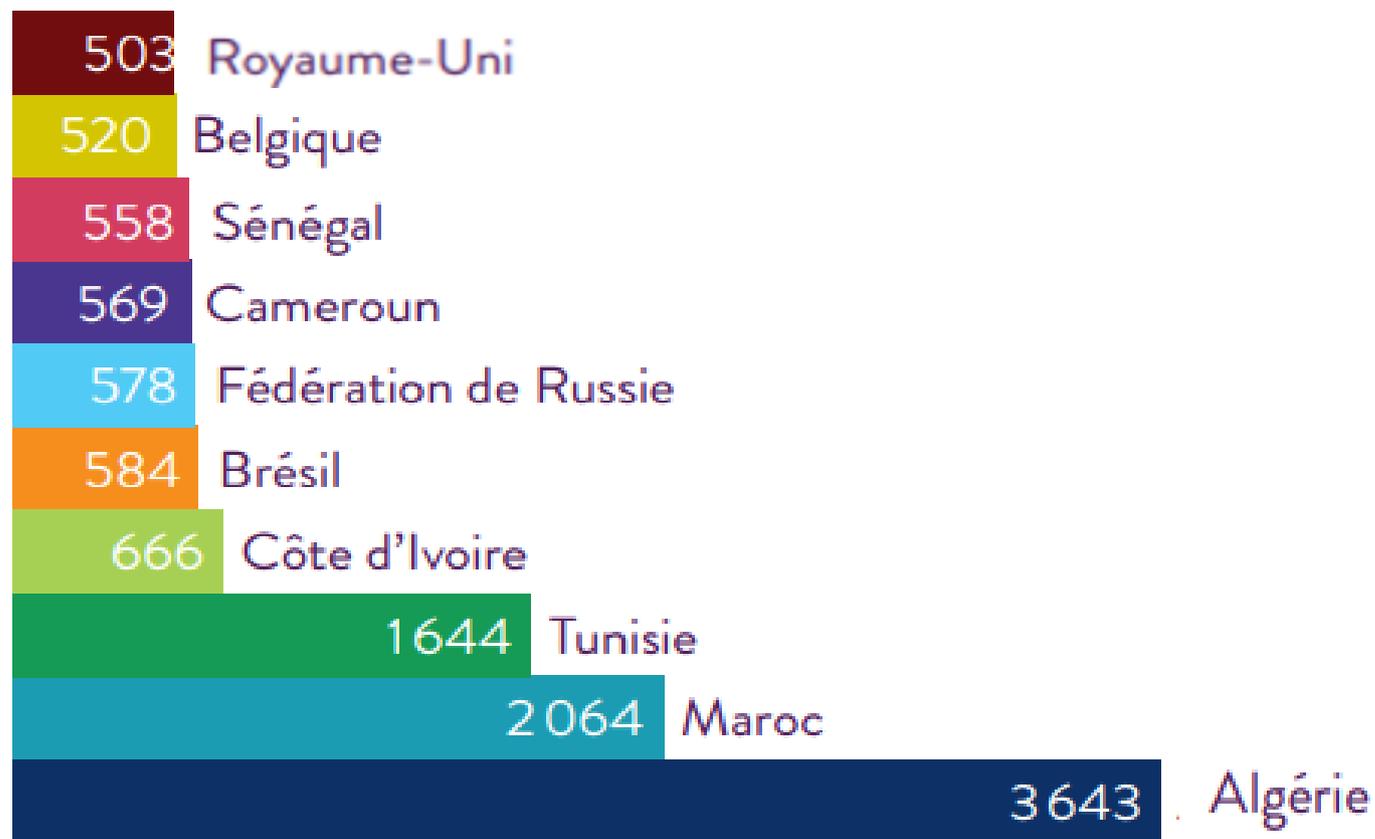
Une augmentation importante du nombre de demandes depuis 2016



Répartition des dossiers expertisés par zone géographique - 2020



Les 10 pays comptant le plus de dossiers expertisés - 2020



Digitalisation du processus

Plateforme Phoenix

- Procédure dématérialisée depuis 2014
- A permis d'accélérer la procédure de reconnaissance
- 2020 : plus de 38000 demandes reçues et 26000 attestations délivrées
- 11600 établissements et 3400 qualifications enregistrés
- Refonte de l'application en cours, « nouveau Phoenix » prévu courant 2022.

Processus de la demande

Etape 1 – dépôt de
la demande en ligne

Etape 2 –
recevabilité par un
évaluateur

Etape 3 - paiement

Etape 4 –
instruction du
dossier

Etape 5 – validation
(automatique ou
par les pairs)

Etape 6 – envoi de
l'attestation par
courriel

Digitalisation des pratiques

Participation à des projets Erasmus+

- Amélioration des pratiques numériques : DigiRec, DigiNet (coordonnés par l'EP-Nuffic)
- Enrichissement de bases de données : Q-Entry, FraudS+ (coordonnés par CIMEA)
- Interconnexion entre bases de données : DEQAR Connect (coordonné par EQAR)

Refonte de l'application Phoenix

- Amélioration du processus de reconnaissance : plus de fluidité, meilleure ergonomie pour les utilisateurs et évaluateurs, intégration de nouvelles données statistiques.
- Renforcement de la sécurisation des documents de reconnaissance : QR code et création d'une plateforme de vérification.
- Blockchain : test d'une solution blockchain pour la délivrance des attestations de comparabilité.

Grille d'analyse d'un diplôme étranger

Critères d'éligibilité	
	Reconnaissance du diplôme par l'Etat du système éducatif auquel il appartient
	Statut de l'établissement dans le pays d'obtention
Éléments d'appréciation	
Indices formels	Accord bilatéral ou multilatéral
	Positionnement du diplôme dans un cadre national de certifications ou international (EQF, EHEA, ISCED, etc.)
	Durée officielle des études
	Crédits (ECTS ou autres)
	Pré-requis pour entrer en formation
	Composants de la certification (résultats d'apprentissage, mémoire, soutenance devant un jury, etc.)
	Débouchés académiques et/ou professionnels
Assurance qualité	
	Existence d'une évaluation indépendante et externe de la formation ou de l'établissement

Attestation de comparabilité

- Attestation émise sous format PDF
- Comparaison du diplôme étranger à un niveau du cadre national des certifications professionnelles (CNCP) et du cadre européen des certifications (CEC)
- Informations sur les cadres et les critères d'évaluation indiqués au verso du document.
- **Ce document n'est pas contraignant. Il respecte l'autonomie des établissements de formation et des employeurs.**
- **Ce document ne permet pas l'exercice d'une profession réglementée**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

**ATTESTATION DE COMPARABILITÉ
POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER**

Sèvres,

Référence dossier :

N.

Document(s) évalué(s) :

Intitulé :	Diplôme de Bachelier du Second Degré
Spécialité :	sciences mathématiques
Établissement :	ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique, Conakry
Date d'obtention :	12/01/2021 (au titre de la session du 16 juillet 2018)
Pays d'obtention :	GUINÉE
Durée officielle :	sanctionne la fin des études secondaires au terme de treize années d'études primaires et secondaires dans le système éducatif guinéen
Débouchés :	accès à l'enseignement supérieur

Résultat de l'expertise*	
Cadre national des certifications professionnelles	Cadre européen des certifications (CEC)
4	4

Remarques :
Pour information, sont comparables à un diplôme de niveau 4 les diplômes étrangers donnant accès directement à l'enseignement supérieur, aux examens et concours permettant d'accéder à l'enseignement supérieur et/ou à une profession.
Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Le directeur général

R.F. MOURER

Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, responsabilité qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une autorisation systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. *Voir explications page suivante.

ENIC-NARIC
FRANCE
Centre ENIC-NARIC France
European Network of Information Centres (ENIC) - National Academic Recognition Information Centres (NARIC)
France Education International - Établissement public national à caractère administratif
du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
5, avenue Léon-Jouhaux - 92310 Sèvres cedex - France

Le cadre national des certifications professionnelles et la reconnaissance des diplômes

Un nouveau cadre introduit en janvier 2019 (Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

- Cadre mis en œuvre par [France compétences](#), institution nationale chargée de réguler la formation professionnelle et l'apprentissage
- Les 8 niveaux sont alignés sur le cadre européen des certifications (CEC) – [rapport de référencement](#).
- Ce nouveau cadre permet plus de flexibilité en s'adaptant davantage aux parcours tout au long de la vie.
- Il prend en compte notamment la validation des acquis de l'expérience ainsi que les dispositifs de formation continue. Il intègre aussi les blocs de compétences.
- Les certifications professionnelles reconnues sont enregistrées dans le [Répertoire national des certifications professionnelles](#) (RNCP). Toutes les certifications enregistrées au RNCP sont reconnues par l'Etat.
- Reconnaissance d'un diplôme étranger : importance de comparer à un niveau du cadre national des certifications professionnelles.

Coopération nationale

Une implication forte avec des partenaires divers

- Participation au groupe de soutien aux pairs sur la mise en œuvre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne. Co-présidence avec l'Albanie et l'Italie du «groupe de soutien aux pairs sur la conformité avec la Convention de Lisbonne de reconnaissance » de 2018 à 2020 et 2021-2024.
- Au niveau institutionnel : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, France compétences, ministère de l'Intérieur.
- Etablissements d'enseignement supérieur : modules FOAD, base de données, intervention dans les établissements, mise en œuvre de la reconnaissance automatique, membre de l'association MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur).
- Employeurs : session d'information et formation auprès des organismes d'accompagnement à l'emploi aux niveaux national et local.
- Groupe Blockchain Education France : test d'une solution blockchain.

Réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Une procédure accélérée, gratuite et assouplie

- Article VII de la Convention de reconnaissance de Lisbonne :

« Les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés, devraient avoir le droit à une évaluation de leurs qualifications en vue d'accéder à l'enseignement supérieur, même dans les cas où leurs qualifications ne peuvent être prouvées pas des documents les attestant ».

- En 2020, 3 400 dossiers ont été expertisés à titre gracieux pour des réfugiés et publics assimilés sur les 24 000 dossiers ayant abouti à la délivrance d'attestations.
- Participation au projet « Passeport Européen des Qualifications pour les Réfugiés » (EQPR) est un projet mis en place par le Conseil de l'Europe dans le cadre du plan d'action « construire des sociétés inclusives ».
- L'objectif de ce projet est d'aider les réfugiés qui ont dû quitter leur pays sans document prouvant leurs parcours académiques, à poursuivre leurs études ou à travailler dans les pays d'accueil.



www.france-education-international.fr

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

1, avenue Léon Journault
92 310 Sèvres

CENTRE LOCAL À LA RÉUNION

Campus universitaire - 117, rue du général Ailleret
97 430 Le Tampon